

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ, Dominique RICHARD BRICE

**OBJET**

Vente du véhicule RENAULT  
MASCOTT - Vente et sortie  
d'inventaire

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Par délibération n°2019/33 du 14 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le véhicule RENAULT MASCOTT.

Le prix de retrait était de 800.00 €. 41 propositions ont été reçues et analysées par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 avril 2019.

Le mieux-disant à 3 000.00 € s'est retiré après avoir été contacté par téléphone au bénéfice de la seconde proposition à 2 550.00 €.

Monsieur Patrick BREYER, Adjoint au Maire, propose donc au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire :

- A céder le véhicule RENAULT MASCOTT immatriculé 9 326 MX 52 à Monsieur Vincenzo LAINO - 41 Lot le Hameau - 52000 JONCHERY, qui reprend le véhicule en l'état, au prix de 2 550.00 €
- A sortir le véhicule de l'inventaire communal
- A procéder aux opérations de sortie de l'actif
- A signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 19 juin 2019

Le Maire,

  
Signature



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LANGRES LE

14 JUIN